

20.12.1992

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD 

NOM / Surname
POUPELIN

Prénoms / Given names
Stéphane, Bruno

SEXE / Sex NATIONALITÉ / Nationality DATE DE NAISS. / Date of birth
M FRA 11 06 1971

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
RENNES

N° DU DOCUMENT / Document No. DATE D'EXPIR. / Expiry date
RDC4483B7 25 12 2034

 **584623**



20.12.1992

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD 

NOM / Surname
ROUILLARD

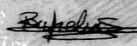
Prénoms / Given names
Sylvie, Anne, Madeleine, Marie

SEXE / Sex NATIONALITÉ / Nationality DATE DE NAISS. / Date of birth
F FRA 07 06 1966

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
RENNES

NOM D'USAGE / Alternate name
ép. POUPELIN

N° DU DOCUMENT / Document No. DATE D'EXPIR. / Expiry date
BY4T8LD09 26 12 2034

 **482051**





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2024

Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_25_PG1



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP RENNES 1
SAID 1
2 BD MAGENTA
35044 RENNES CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 13 71 711 269 243
Déclarant 2 (C) : 03 61 235 158 060
Référence de l'avis : 25 35 A234439 62
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :
PRINCIPALE BAT 0
7 RUE DU RAIZE

35150 BRIE

Numéro FIP : 350 49 09 2207327789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 35055

POUPELIN STEPHANE
OU POUPELIN SYLVIE
PRINCIPALE BAT 0
7 RUE DU RAIZE
35150 BRIE

Somme qui vous est remboursée

315,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
[impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et prise de RDV

SIP RENNES 1
SAID 1
2 BD MAGENTA
CS 24432
35044 RENNES CEDEX

Vous serez remboursé par virement le 25/07/2025

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1360 6000 160X XXXX XXX1 858

Identifiant de la banque : AGRIFRPP836

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 17 926
Nombre de parts : 2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'impôt établi en 2025

Impôt sur les revenus de 2024

N°fiscal : 13 71 711 269 243

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : POUPELIN STEPHANE

Déclarant 2 - Nom de naissance : ROUILLARD SYLVIE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M	P			
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,50

Détail des revenus

Déclar. 1

Total

Salaires.....	14950	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0	
Total des salaires et assimilés ²	14950	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1495	
Pensions d'invalidité.....	6282	
Abattement spécial de 10%.....	- 628	
Salaires, pensions, rentes nets.....	19109	19109

Revenu brut global.....		19109
Abattement personnes âgées ou invalides.....		- 1398

Revenu imposable.....		17711
-----------------------	--	-------

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		0
--	--	---

Impôt total avant crédits d'impôt.....		0
--	--	---

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

Montant
déclaréMontant
retenu

Emploi salarié à domicile.....	630	
Montant du crédit d'impôt calculé.....		- 315

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....		- 315
---	--	-------

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :		- 315
---	--	-------

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT
QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

315

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵

17926

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à
votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
BRIE
les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS_TF_RG

La notice de cet
avis est disponible
en cliquant ici ou
sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP RENNES 1
2 BD MAGENTA CS 24432
35044 RENNES CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 13 71 711 269 243
Référence de l'avis : 25 35 4051142 45

Numéro de propriétaire : 041 P00116 G

Département d'imposition : 350
ILLE-ET-VILAINE

Commune d'imposition : 041
BRIE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 35055

POUPELIN STEPHANE
POUPELIN SYLVIE
7 RUE DU RAIZE
35150 BRIE

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP RENNES 1
2 BD MAGENTA CS 24432
35044 RENNES CEDEX
Tél : 02 99 29 37 49

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF ILLE ET VILAINE
CEL FONC DEPARTEMENTALE ST MALO
2 BOULEVARD MAGENTA
BP 12301
35023 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 03

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

237,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Description et adresse
MC4RD8	PRENEUR/INDI	POUPELIN STEPHANE BRUNO
MC4RD9	PRENEUR/INDI	ROUILLARD SYLVIE ANNE MADELEINE MARIE

Taxes foncières 2025									
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations		
Taux 2024	36,36 %	%	1,35 %	0,0797 %	7,07 %	0,366 %			
Taux 2025	37,09 %	%	1,48 %	0,085 %	7,07 %	0,356 %			
Adresse	7 RUE DU RAIZE								
Base					1437		219	219	
Cotisation									
Cotisation lissée									
Adresse									
Base									
Cotisation									
Cotisation lissée									
Cotisation 2024	513		19	1	182	5		219	
Cotisation 2025					219				
Variation	-100 %	%	-100 %	-100 %	+20,33 %	-100 %			
Propriétés bâties									
Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%		
Taux 2025	%	%	%	%	%	%	%		
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisation 2024									
Cotisation 2025									
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)									
Base forfait forestier					Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base État						Droit proportionnel :			
Base collectivité						Droit fixe :			
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 81405 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. En raison de votre situation personnelle, vous bénéficiez d'une exonération de la taxe foncière de votre résidence principale. Les taxes ordures ménagères, si applicables, restent à votre charge. La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 117 €. En raison de votre situation personnelle, vous bénéficiez d'une exonération au titre de votre résidence principale.								18	
Frais de gestion de la fiscalité directe locale									
Dégrevement Habitation principale									
Dégrevement JA État									
Dégrevement JA Collectivité									
Montant de votre impôt								237	

Références administratives : 350 21 111 055 041 041 U L

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques 120 rue de Bercy 75572 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFiP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFiP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.